

BOURSE DE RÉDACTION

1 bourse de 3 500 \$ (maîtrise)

1 bourse de 5 000 \$ (doctorat)

OBJECTIF DE LA BOURSE D'EXCELLENCE

Permettre aux étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat, peu importe leur université d'attache, mais dirigés ou co-dirigés par un chercheur régulier du CICC, de se consacrer à temps plein à la rédaction, afin de déposer leur travail de fin d'études (par exemple: mémoire, thèse, travail dirigé, etc.) dans un court délai. La date limite de dépôt du travail de fin d'études est le **vendredi 18 décembre 2020**. Le candidat ayant déjà reçu une bourse de rédaction du CICC ou de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, au cours du même cycle d'étude, ne peut appliquer pour cette bourse.

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Constituer un dossier comprenant :

- Le [formulaire récapitulatif](#) dûment rempli;
- Une lettre de présentation signée (incluant vos coordonnées complètes et courriel) – une page maximum;
- Le projet de recherche et son titre (démonstration du lien de ses travaux avec les problématiques de la criminologie) – une page maximum;
- Un calendrier de réalisations et un échéancier;
- Une [lettre d'appui du directeur ou co-directeur de recherche \(chercheur régulier au CICC\) selon le gabarit du CICC](#) (à envoyer directement par le chercheur à genevieve.riou@umontreal.ca)
- Une copie des notes obtenues dans votre programme actuel;
- Un court CV, incluant la liste des réalisations académiques (publications, communications scientifiques, participations à des congrès).

ENGAGEMENTS

- Effectuer le dépôt initial de son travail de fin d'études au plus tard le **vendredi 18 décembre 2020**;
- Fournir un bref rapport au CICC en vue d'une parution dans le CICC-hebdo et sur le site internet du CICC - maximum un mois après le dépôt;
- Présenter les résultats de leur projet dans le cadre des conférences -CICC ou d'une session de présentation par affiches organisée par le CICC.

VERSEMENT DE LA BOURSE

- Un montant de 2 500 \$ au niveau maîtrise et 3 500\$ au niveau doctorat sera versé au début du projet;
- Les sommes retenues seront versées aux bénéficiaires sur réception au CICC de la preuve du dépôt du travail de fin d'études et du rapport évoqué dans la section ENGAGEMENTS.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Rendement et réalisations académiques aux cycles supérieurs (publications, communications scientifiques, participations à des congrès, bourses, rythme et progression) (40% de la note globale)
- Faisabilité et planification du projet de recherche et de la rédaction (réalisme du dépôt dans les délais prévus) (30%)
- Appui du directeur (15%)
- Qualité du projet (15%)

DÉPÔT DU DOSSIER

- Par courriel, en **un seul fichier format PDF**, à genevieve.riou@umontreal.ca
- Le dossier doit être envoyé au plus tard le **jeudi 3 septembre 2020 à 16h00**;
- Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Veillez noter que les concours du CICC et de l'École de criminologie sont indépendants. Vous pouvez donc déposer votre dossier aux deux départements si vous êtes éligible. Toutefois, les deux comités se consultent pour ne pas octroyer deux bourses à la même personne.

